

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 10 novembre 2017

6^{ème} Commission
N° CP-2017-10-6-2

Service instructeur

DEVI - Direction de l'environnement et du cadre
de vie

Service consulté

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire
Direction de l'Immobilier et de la Logistique

**DESISTEMENT DE L'OPERATEUR BADENOVA
POUR L'INSTALLATION DE FERMES SOLAIRES**

Résumé : L'opérateur allemand, BADENOVA, n'ayant pas été en mesure de répondre à l'appel d'offres défini par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), en raison de la complexité des éléments demandés, renonce à son offre émise dans le cadre de l'appel à projets départemental lancé en décembre 2013 pour l'installation de fermes solaires sur des terrains départementaux. Il est proposé d'en prendre acte et de constater la caducité de l'appel à projets.

Par délibération en date du 12 décembre 2013, la Commission Permanente a approuvé le principe d'une mise à disposition de différentes parcelles, propriétés du Département, situées à MUNCHHOUSE, PULVERSHEIM et UNGERSHEIM, dans le cadre d'un appel à projets, afin d'y installer des fermes solaires.

L'opérateur retenu devait mettre en avant ces terrains départementaux dans le cadre de sa candidature aux appels d'offres nationaux publiés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

L'appel à projets mis en place en 2013 avait permis le dépôt de deux projets adressés au Département par la société allemande BADENOVA de FREIBURG et la société HydroAlsace de WITTENHEIM.

BADENOVA, principal prestataire de services en matière d'énergie dans le Sud-ouest de l'Allemagne dont le siège social est à FRIBOURG en BRISGAU, avait été choisi par le Département mais n'a pas été en mesure de répondre à l'appel d'offres défini par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) en raison de la complexité des éléments demandés.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte de la renonciation de l'entreprise BADENOVA à son offre émise dans le cadre de l'appel à projets mis en place en 2013 par le Département pour l'installation de fermes solaires sur des terrains départementaux ;
- de constater en conséquence la caducité de l'appel à projets mis en place en 2013 par le Département pour l'installation de fermes solaires sur des terrains départementaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT